

LE DEVOIR DE VIGILANCE DES ENTREPRISES EN MATIÈRE DE DURABILITÉ — CONFÉRENCE DE LA JURISNEWS DROIT DEL'ENVIRONNEMENT

Mardi 28 juin 2022 – Luxembourg



PRÉSENTATION

Le **développement durable** avance à grands pas dans notre ère industrielle et essaime la vie de nombreux acteurs économiques. Au risque d'être marginalisées, les entreprises ne peuvent plus faire l'économie de ce concept dans leur stratégie. Cela peut même s'avérer une **opportunité de compétitivité**.

Afin d'appréhender cette notion de **durabilité au périmètre variable**, et de tenter de l'atteindre, la Commission européenne souhaite imposer un **devoir de vigilance aux entreprises**.

La **proposition législative**, qu'elle vient de publier, présente ce projet fastidieux et tente d'instaurer un **premier équilibre**, mais soulève encore de **nombreuses interrogations**.

Elles seront **présentées et débattues** lors de la conférence du 28 juin 2022.

PROGRAMME

13h30 Accueil-café

14h00 Présentation

14h10 Un devoir de vigilance pour mettre en œuvre la durabilité, par **Anne JONLET**, *Avocat au Barreau de Bruxelles, responsable du bureau européen conjoint d'AVOCATS.BE et du Barreau de Luxembourg*

14h35 Retour sur la proposition de directive du 23 février 2022, par **Karima HAMMOUCHE**, *Expert CCBE comité « responsabilité sociale des entreprises », membre du conseil d'administration du EEB (Bureau Européen de l'Environnement) et du comité Law de l'EEB*

15h00 Jurisprudence d'un monde en transition (groupe, chaîne de valeur, climat), par **Jean-Marc GOLLIER**, *Avocat au Barreau de Bruxelles, président du comité « environnement et changement climatique » du CCBE*

15h25 Les interrogations des entreprises sur l'impact en pratique de la Proposition de directive sur le devoir de vigilance, par **Evgenia KYRIAKAKI**, *Legal Advisor, Legal & Tax de la Chambre de Commerce de Luxembourg*

16h00 Les interrogations des ONG : éclairage et défi des droits humains dans le secteur financier, par **Antoniya ARGIROVA**, *Coordinateur de l'Initiative pour un devoir de vigilance, association « Initiative pour un devoir de vigilance »*

16h25 Pause-café

16h45 Panel : présentation d'initiatives pratiques et questions-réponses en présence des orateurs et de **Jean-Louis ZEIEN**, *Coordinateur de l'Initiative pour un devoir de vigilance*

17h30 Mot de clôture

INFORMATIONS PRATIQUES

Date

Mardi 28 juin 2022, de 14h00 à 17h30

Lieu

Forum Da Vinci
6, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte
L-1330 Luxembourg

Pour y accéder :

Bus 10, 11, 13, 15, 205, 21, 212, 215, 218, 5

Train RB, RE, TER

Tram T1

Parking Monterey (à 2 minutes du Forum Da Vinci) : 28, Avenue Monterey – L-2163 Luxembourg

Prix

200,00 € TTC : Participation à la conférence

160,00 € TTC : Participation à la conférence – Prix spécial pour les abonnés à la revue [JurisNews Droit de l'environnement](#) (soit 20% de remise)

210,00 € TTC : Participation à la conférence et nouvel abonnement 2022 à la revue [JurisNews Droit de l'environnement](#) *

**L'abonnement couvre l'année civile. Il est reconduit automatiquement (au prix plein) sauf résiliation avant échéance. La réduction ne vaut donc que pour la première année d'abonnement.*

Documentation

Les participants recevront les numéros 1-2 et 3/2022 de la revue [JurisNews Droit de l'environnement](#) consacrés à la thématique.

Publics visés

Avocats, magistrats, juristes d'entreprise, dirigeants d'entreprises, architectes, pouvoirs publics belges, luxembourgeois et français.

Formation permanente

La demande d'agrément a été introduite auprès d'AVOCATS.BE et de BARREAU.LU.

Renseignements complémentaires

Larcier

formations@larcier.com

Numéros gratuits : 0800 39 067 (depuis la Belgique) • 800 24 227 (depuis le Luxembourg)

Numéro payant : +32(0)2 548 07 13

Inscrivez-vous sans plus tarder :
<https://www.tfaforms.com/4987081>

